

# La fiche technique de Terres d'Horizon

## Réaliser son compost sur l'exploitation



Apporter de la matière organique dans son sol offre de nombreux avantages : améliorer la structure, apporter des éléments utiles, drainer et retenir l'eau.

Le compost en est l'exemple type.

### Vous avez du fumier à disposition ? Des bois et du feuillage ?

Ce ne sont pas des déchets mais des matières valorisables pour votre activité de

production végétale qui amélioreront la fertilité de votre sol.

Voici la technique que vous pouvez mettre en œuvre sur votre exploitation.

### Qu'est-ce que le compost ?

Il s'agit d'un produit obtenu par la fermentation et la transformation de matières organiques en présence d'oxygène, par l'action des bactéries, des champignons et de la microfaune.

## Pourquoi composter la matière organique ?

Composter ses matières organiques permet d'obtenir un produit apportant de l'humus tout en évitant les risques et problèmes liés à un produit frais (fumier de ferme par exemple) :

- => Assainissement (pathogènes, produits phytosanitaires, parasites animaux, graines)
- => Produit stable à libération progressive d'éléments fertilisants
- => Risque évité de "Faim d'azote" (carence en azote liée à l'incorporation d'un produit trop difficile à dégrader par les organismes du sol)
- => Activation de la vie du sol (surtout vrai pour un compost jeune)

- => Produit plus homogène qu'un fumier frais
- => Produit plus concentré (perte de 50 % de masse environ)
- => Plus grande souplesse du calendrier d'apport
- => Limitation des pertes d'azote nitrique (fort risque de lessivage lorsqu'on épand un fumier frais en automne)
- => Absence d'odeur désagréable.

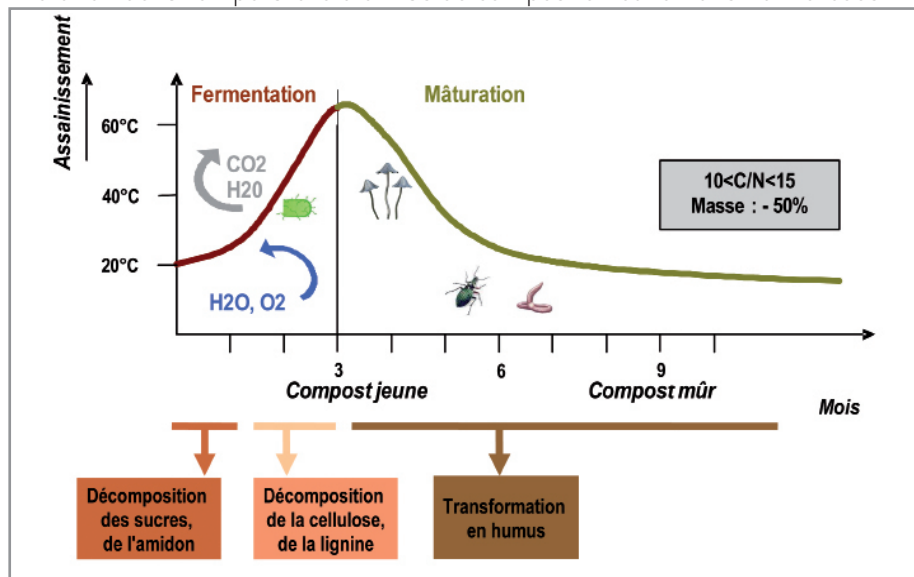
Néanmoins, il demande une aire spécifique, un temps de main d'œuvre et du matériel adapté (pour retourner les tas et épandre le compost).

## Que se passe-t-il dans le tas de compost ?

Naturellement, des processus biochimiques vont s'opérer. On distingue principalement 3 phases :

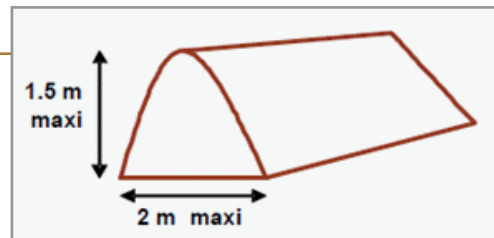
- Décomposition des sucres et de l'amidon par les bactéries
- Décomposition de la cellulose et de la lignine par les champignons
- Transformation en humus grâce aux insectes et vers de terre

Évolution de la température d'un tas de compost en conditions non forcées



## Où réaliser le compost ?

Le compost peut être réalisé sur une plate-forme bétonnée ou en plein champ, en disposant les matières brutes sous forme d'andains de hauteur et de largeur limitées.



- En plein champ**, il faut respecter certaines conditions réglementaires et pratiques : Être situé à proximité d'un accès mécanisé. Éviter les sols filtrants, hydromorphes, en pente. Interdiction d'ajouter des effluents liquides en grosses quantités. Changer d'emplacement chaque année (1an/3 au même endroit). Ne pas laisser les tas en place plus de 10 mois d'affilée. Distances à respecter (réglementation sur la pollution des eaux) :
  - 5 m d'une route
  - 35 m des cours d'eau
  - 50 m d'un point de prélèvement d'eau potable
  - 200 m des habitations et des lieux de baignade
- Sur une plateforme**, la récupération des jus limite le risque de pollution.
- Avec un système d'injection d'air**, la fréquence de retournement est moindre et la durée du processus peut être réduite à 2 mois. Le choix de forcer l'aération ou non dépend des quantités compostées, du type de déchets compostés, de l'espace, de l'exigence de qualité, de la capacité d'investissement et de la tolérance aux odeurs.

## Comment obtenir un compost de qualité ?

Pour que les étapes du compostage aient bien lieu et pour obtenir un produit assaini et riche en éléments, tout en évitant la pollution par lessivage, certaines conditions sont à respecter : fournir de l'eau, de l'oxygène et donner à manger aux micro organismes. :

- Veiller à l'**humidité du tas** : arroser s'il est trop sec, le protéger contre les pluies (10 cm de paille ou toile perméable type toile hors sol)
- Veiller à l'**aération** du tas : bien mélanger les

éléments lors de la formation des tas, puis les retourner une à plusieurs fois. S'il n'existe pas de système d'aération forcée (injection d'air dans le tas), il est indispensable de retourner les tas une semaine après les avoir formés. La première phase de décomposition est la plus exigeante. Les retournements se font ensuite selon les observations.

- Veiller **aux éléments** qu'on apporte : ce sont à la fois des produits riches en carbone/secs, et des produits riches en azote/humides.

### les déchets à utiliser

#### Éléments riches en C

- ✓ Paille
- ✓ Broyats de bois de taille (dès diamètre > 2cm)
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Supports de culture hors sol
- ✓ Écarts de tri (fruits)

=> déchets stables / secs

- 😊 Structure aérée
- 😞 Faible développement des micro-organismes

#### Éléments riches en N

- ✓ Tontes de gazon
- ✓ Déchets de culture
- ✓ Fèces animaux
- ✓ Lisiers
- ✓ Écarts de tri (légumes)
- ✓ Eaux usées (margines, eaux de lavage...)

=> déchets fermentescibles / humides

- 😊 Prolifération des micro-organismes
- 😞 Mauvaise aération
- ⚠ Les incorporer rapidement

Rapport C/N d'environ 30 => **Varié les apports**

### Que se passe-t-il si je ne respecte pas ces conseils ?

S'il n'y a pas de retournement ou si le tas est toujours trop humide, les processus qui entrent en jeu sont différents : on parle alors de **méthanisation**.

Vous risquez d'avoir un produit de moins bonne qualité (pas homogène, non assaini, moins riche en éléments fertilisants), à l'impact négatif sur l'environnement (percolation de jus polluant, émission de gaz à effet de serre).

### Votre compost est-il utilisable en AB ?

Oui, à partir du moment où les conditions pour faire un bon compost ont bien été satisfaites. Seuls les composts issus d'élevages hors-sol ne sont pas utilisables en agriculture biologique.



## Comment utiliser son compost ?

Le produit obtenu est intéressant pour améliorer la fertilité d'un sol tant en arboriculture qu'en maraîchage. Selon le type de sol, on conseille différents composts.

Sur un **sol sableux et/ou pauvre en matières organiques**, amendez avec un compost mûr. Il pourra être apporté à l'automne ou au printemps selon les cas.

Sur un **sol argilo-calcaire déjà riche en matières organiques**, apportez un compost jeune (ex : fumier composté trois mois) en petites quantités au printemps. Attention, si vous voulez ensuite planter ou semer, attendez au moins un mois car il existe alors un risque de « brûlure » des plantes.

Les quantités à apporter dépendent de nombreux facteurs :

la richesse du compost en fertilisants, la vitesse à laquelle ils seront disponibles, la richesse du sol et enfin, les besoins des cultures.

Pour adapter au mieux vos pratiques, nous vous conseillons :  
 - de réaliser une analyse de votre compost  
 - de réaliser un diagnostic de sol pour connaître ses besoins.

Un conseil? N'hésitez pas à contacter les conseillers de la Chambre d'agriculture.

tél : 04 93 45 18 00 - retrouvez cette fiche sur notre site internet [www.ca06.fr](http://www.ca06.fr) rubrique *productions végétales*